



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 12 mars 2021

Délibération n°16/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 12 mars à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 3 mars 2021.

Membres présents : Messieurs William JACQUILLARD, François NEBOUT, François BONNEAU, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Jean-Hubert LELIEVRE, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY,
Madame Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, Gérard ROY,
Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Jeanne FILLOUX et Fabienne GODICHAUD.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel BRAUD et Andréas KOCH.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne FRANGEUL et Cécile FRANCOIS.

Objet : Subvention du Pôle Image Magelis à la Technopole Eurekatech du GrandAngoulême pour l'année 2021

Inaugurée en mars 2018 pour valoriser l'écosystème territorial, la Technopole EUREKATECH du GrandAngoulême a été créée dans le but d'accompagner la création, la croissance et la venue d'entreprises innovantes sur l'ensemble du Département autour de filières stratégiques que sont l'Image Numérique et les Industries Culturelles et Créatives (ICC), l'industrie du process, la mécanique et l'électronique et enfin l'industrie du luxe et du packaging.

Le Pôle Image Magelis a ainsi adhéré à la Technopôle en qualité de membre fondateur comme stipulé dans la délibération n°18 du 09 mars 2018.

Le Conseil d'Administration de la Technopôle a validé les orientations stratégiques et les ambitions pour 2021. Les échanges avec l'équipe du Pôle Image Magelis ont également permis de préciser les actions, listées ci-dessous, que portera la Technopole au titre des ICC dans une logique de renforcement et de complémentarité avec les programmes portés par Magelis :

1/ Entrepreneuriat :

- Permanence de la technopole à la pépinière image,
- Lancement du programme Incubateur ICC en septembre en partenariat avec les écoles du Campus de l'Image Magelis,
- Accompagnement à la structuration du cluster Jeux vidéo Nouvelle-Aquitaine,
- Phase 2 du projet Confluenta Creativa.

2/ Plateforme technologique & Projets collaboratifs

- Connecter les entreprises du Pôle Image avec le projet Usine du Futur Nouvelle-Aquitaine/GrandAngoulême,
- Accompagner les entreprises sur des événements de diversification en complément des actions Magelis et Nouvelle-Aquitaine (exemple : Salon Museum Expert, Laval Virtual, Virtuality, ...),
- Impliquer toutes les composantes du Pôle Image dans le projet de plateforme technologique « formation immersive »,
- Lancement d'un dispositif « innovation partagée » permettant de créer des passerelles entre les écosystèmes des entreprises numériques et images et les PME et Grands Comptes en Charente et en Région.

Eurekatech et Magelis partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière ICC et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises innovantes et leur développement économique.

Notre territoire dispose d'une maturité forte et la capacité d'Eurekatech à accompagner les entreprises et à animer la filière, associée au dynamisme, à l'expérience et à la reconnaissance nationale et internationale du Pôle Image Magelis, permettront à cette collaboration de faire évoluer la dynamique locale et l'ancrage de la spécialité Image et Numérique d'Angoulême.

Pour mettre en place ces actions de collaboration, la Technopole Eurekatech sollicite le Pôle Image Magelis pour un soutien financier de 30 000 € au titre de l'année 2021 (identique à celui de 2020), permettant de consolider les programmes de la Technopole, de poursuivre ses travaux en s'inscrivant dans une logique collaborative car les actions technopolitaines doivent permettre de densifier le soutien aux actions d'accompagnement de l'innovation et de l'entrepreneuriat sur le territoire de GrandAngoulême et de la Charente.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2021 est établi à 577 000 €. Les autres partenaires qui soutiennent Eurekatech sont :

Grand Angoulême (mise à dispo)	230 000 €
Nouvelle Aquitaine (Start-Up, EDI, TI)	118 000 €
GrandAngoulême	69 000 €
AFD / GRAND ANGOULEME	35 040 €
Magelis	30 000 €
Grand Cognac	20 000 €
Prestation / Cotisation	20 000 €
CCI Charente (mise à dispo)	5 000 €

Une convention financière établie entre le Pôle Image Magelis et Eurekatech viendra préciser les engagements réciproques au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (11 présents - 11 votants - 11 voix « pour ») :

- Acceptent le soutien financier du Pôle Image Magelis à la Technopole Eurekatech du GrandAngoulême, pour un montant de 30 000 €, au titre de l'année 2021,
- Approuvent le principe et les termes de la convention financière afférente,
- Autorisent monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.